

ON S'ABONNE :  
**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an, 16 fr.  
 Six mois, 9 fr.  
 Trois mois, 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS :**  
**ANNONCES :**  
 25 centimes la ligne.  
**RÉCLAMES :**  
 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :  
 Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).  
 Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Cahors.

Cahors, le 26 Janvier 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 24 janvier...	69 80	98 90
Du 25.....	68 75	98 50
Du 26.....	68 90	98 75

**BULLETIN**

L'impression générale, après le premier étonnement causé par le décret du 19 janvier, est tout en faveur de cette modification à la Constitution. Le public tient compte au gouvernement de ses intentions libérales, et a bon espoir pour l'avenir. Quoi qu'en aient dit quelques journaux, on ne croit pas que l'Empereur regarde le « couronnement de l'édifice » comme achevé. Napoléon III suit d'un œil attentif les besoins et les aspirations du pays, prêt à y faire droit le moment venu.

A l'étranger, l'opinion publique accueille sans méfiance et comme d'un heureux augure pour la France ces modifications constitutionnelles.

Les journaux allemands, entre autres, la correspondance *Zeidler* voient dans les réformes effectuées en France un symptôme de relations durables d'amitié entre la France et l'Allemagne, et, dans les changements ministériels, la preuve que le cabinet des Tuileries ne projette pas de modification dans la politique qu'il a suivie jusqu'ici.

Les journaux anglais montrent le même accord dans leurs éloges de la politique impériale, sans vouloir paraître, comme on disait autrefois « plus royaliste que le roi, » il faut reconnaître que les appréciations de la presse étrangère sont aussi sages que justes. Les esprits honnêtes jugeant sans passion sont tout disposés à tenir compte au gouvernement de ses loyales intentions.

La tranquillité règne en Espagne! C'est le mot d'ordre que répètent les organes du maréchal Narvaéz : il est difficile néanmoins de croire à tant de quiétude lorsque viennent des renseignements comme celui-ci, par exemple : « La reine d'Espagne a donné l'ordre au duc et à la duchesse de Montpensier de quitter l'Espagne,

avant la fin du mois. Le prince et la princesse se préparent au départ et vont se fixer en Angleterre. » — Nous reproduisons cette correspondance sous toutes réserves, en attendant sa confirmation. On est tenté cependant de songer au proverbe : Pas de fumée sans feu.

La mesure prise contre la sœur et le beau-frère de la reine Isabelle aurait été motivée dit-on, par ce fait qu'ils auraient donné asile à quelques personnes fuyant les sévérités de Narvaéz.

Plusieurs feuilles clandestines se publient en ce moment à Madrid, dit un correspondant ; le 3<sup>e</sup> n° de l'*Alerta* a paru récemment. Il est entièrement consacré à discréditer les Bourbons en général et la reine d'Espagne en particulier. Un autre, le *Relampazo* proclame les mêmes doctrines et pousse les progressistes à une entente avec les libéraux. Le maréchal Narvaéz aura fort à faire pour étouffer l'orage qui s'abaisse contre lui.

On prétend que la Saxe fait de grands efforts afin d'obtenir que les fortifications construites aux environs de Dresde, ainsi que la forteresse de Koenigstein soient remises aux troupes saxonnes, immédiatement après la réorganisation de l'armée saxonne, qui, d'après le traité de paix du 21 octobre 1866, doit suivre de près la constitution de la confédération du Nord. Il est peu probable que ces espérances soient satisfaites.

L'entente définitive paraît certaine entre Rome et Florence, au moins sur le terrain des affaires religieuses. Les négociations étant terminées, on s'occupe maintenant de régler les relations futures entre l'Etat pontifical et l'Italie au point de vue des passeports, du transit et des douanes. — Le bruit s'était même répandu que le commandeur Tonello avait été nommé officiellement chargé d'affaires du gouvernement italien près du Saint-Siège. Cela est peu probable; il faudrait préalablement que la Cour pontificale eût reconnu le royaume d'Italie.

La légation de Toscane a cessé à Rome, le 1<sup>er</sup> janvier, par ordre du Grand-Duc; mais le palais n'a point été remis encore au gouvernement italien.

Si l'on en croit la *Gazette de Turin*, la

Banque Nationale et le Crédit Mobilier italien seraient sur le point de présenter au gouvernement un contre-projet d'opérations sur les biens du clergé, plus avantageux que la convention conclue avec M. Landrang-Dumonceau. Quoiqu'il en soit, les adversaires de ce banquier auront fort à faire pour l'emporter sur lui. L'opinion publique paraît avoir adopté le projet Scialoja dans toute sa portée.

Divers indices prouvent que le gouvernement prussien fait en silence ses préparatifs pour ne pas être surpris par les éventualités guerrières que pourrait susciter la question orientale. Les compagnies d'ouvriers, des corps de troupes sont complétées sur le pied de guerre. Les fabriques d'armes continuent à déployer une grande activité pour armer dans le plus bref délai possible toute l'armée prussienne et l'armée de la confédération du Nord de fusils à aiguille.

« On travaille aussi à pourvoir toute l'artillerie de nouvelles pièces rayées de quatre, les pièces de six ne devant plus être employées qu'au service des forteresses.

Une correspondance dément la nouvelle d'un voyage du roi de Prusse à l'Exposition universelle. Rien, néanmoins ne fait supposer que S. M. Guillaume ait eu des motifs de renoncer à son projet. Il est probable, au contraire, qu'il le mettra à exécution. — On ne sait même savoir qu'il ne sera pas le seul souverain étranger parmi les hôtes de l'Empereur Napoléon à cette époque. L'occasion sera si opportune pour s'entendre et se comprendre que l'espérance émise par quelques-uns est le désir du plus grand nombre.

Les nouvelles du Mexique sont toujours contradictoires. Les uns disent que les commerçants de Monterey se prononcent pour l'Empire; d'autres, que Juarez a porté ses troupes à moins de huit milles de Mexico, et que la guerre de guérillas se continue avec acharnement. Ortega aurait de nombreux partisans dans le Nord du pays. Un télégramme annonce que, dans son allocution récente, l'Empereur du Mexique a témoigné ses regrets de l'altitude des Etats-Unis vis-à-vis du Mexique. On est forcé de reconnaître que le cabinet de Washington doit être quelque peu fatigué de ce qui se passe à sa porte pour

ainsi dire, si toutefois la nouvelle suivante est exacte. Le général républicain Corona aurait saisi sur la côte du Pacifique les steamers américains *Continental* et *Panama*, parce que leurs propriétaires tenaient une concession de Maximilien.

On dit que le général Castelnau est malade de la fièvre.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)

Marseille, 24 janvier.

Les lettres de Rome du 19, disent que, dans la dernière réunion des cardinaux, on a traité seulement des affaires religieuses italiennes. Le gouvernement pontifical a supprimé le visa des passeports pour les voyageurs qui traversent l'Etat romain en chemin de fer. La neige tombée dans les montagnes a fait descendre les brigands dans les marais Pontins.

Marseille, 24 janvier.

Les lettres de Constantinople du 16, portent que le Sultan, voulant en finir avec l'insurrection crétoise, avait ordonné le départ de nouveaux navires pour bloquer hermétiquement l'île afin d'empêcher le débarquement de nouveaux volontaires et des munitions destinées aux insurgés.

New-York, 12 janvier, (par le *City of Baltimore*).

La législature de la Virginie prendra de nouveau en considération, les amendements à la Constitution. — Les avis du Mexique portent que l'Empereur Maximilien était encore à Puebla et que Juarez était arrivé à Durango. Le procès des féniens a été repris à Toronto.

Athènes, 23 janvier.

Quatre cents volontaires sont arrivés de Candie au Pirée, à bord d'un vapeur français, escorté par des vapeurs turcs-égyptiens.

Florence, 23 janvier, soir.

La Chambre des députés s'est occupée aujourd'hui de pétitions par lesquelles plusieurs communes de Sardaigne demandent que des mesures soient prises pour remédier à la fâcheuse situation de l'île.

Le ministre des travaux publics a indiqué diverses mesures déjà prises et énuméré les travaux qui ont été ordonnés en Sardaigne.

Le prince Carignan, arrivé hier à Florence, est parti aujourd'hui pour Naples.

L'opinion assure que le comte de Barral, ministre d'Italie à Berlin, est destiné à l'ambassade de Vienne.

Le Sénat continue en séance secrète, l'audition du réquisitoire contre l'amiral Persano.

**Le Décret du 19 Janvier**

ET LA PRESSE.

**PRESSE FRANÇAISE**

On lit dans *La France* sous ce titre « Les réformes et l'opinion » et sous la signature de M. Rouaille :

« Nous avons souvent appelé l'attention du

qu'avec personne, parce qu'il cherchait à toucher les cordes intéressantes pour elle. Elle le voyait plus souvent que tout autre, parce que, en qualité d'ami de la maison, il avait droit de se présenter quand bon lui semblait chez M<sup>me</sup> d'Auvers. Pendant le carnaval, il lui arriva souvent de passer la soirée seul avec les deux dames, oubliant ou négligeant à dessein les grandes soirées où elles n'allaient pas.

Impossible à Berthe de ne point faire attention à lui.

« Charlotte, demanda-t-elle un jour à sa belle-sœur, M. Duerozet te fait-il la cour ?

— En tout bien, tout honneur, et toujours de cette même façon depuis plus près de deux ans, répondit M<sup>me</sup> d'Auvers. Lorsqu'il arriva ici Adolphine n'était pas mariée, et il régnait plus de gaieté dans la maison. C'est alors qu'il s'est accoutumé à nous, et il est agréable pour moi que l'état des choses soit resté le même.

— Je l'apprends avec plaisir : je commençais à craindre que ce fut peut-être à cause de moi qu'il venait si souvent.

— Tu es une personne étonnante ! Exprimer ainsi tout franchement tes pensées, surtout...

— Surtout quand il s'agit d'une chose que l'on s'avoue point à d'autres ! Tu trouves cela fort étrange, n'est-ce pas !

— Je te confesse que je regarde comme un excès d'amour-propre de voir dans les moindres attentions d'un homme l'indice d'une passion en germe, et qu'à mon avis il est un peu ridicule de se garantir contre

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
du 26 janvier 1867.

**BERTHE**

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M<sup>me</sup> LA C<sup>te</sup> HAHN-HAHN

TOME PREMIER

XIII.

« La marquise de Valrive est par trop présomptueuse, se disait Achille, la pureté des sentiments, la noblesse de l'âme, une conduite irréprochable sont d'excellentes choses quand elles sont naturelles; mais elles perdent leur mérite à nos yeux chez qui en fait parade. Cependant la marquise est extrêmement intéressante, en dépit ou peut-être à cause de son opiniâtreté; car cette opiniâtreté la sauve de l'insouciance des femmes, qui peut devenir un terrible fardeau pour nous, quoique notre amour-propre nous persuade que nous aurions la force de porter et de servir d'appui à notre campagne. Marcher de conserve avec une femme serait un grand bonheur. »

Le caractère de Berthe était à ses yeux comme une médaille : selon qu'il en regardait la face ou le revers, la marquise était un ange ou un démon. C'était la seule femme qu'il ne se flattât point de

La reproduction est interdite.

pénétrer du premier coup d'œil. Du reste, qu'il l'appelât bon ou mauvais ange, elle s'en inquiétait peu; elle était tellement d'une seule pièce qu'elle ne remarquait pas même si on l'approuvait ou la contredisait. Saisi d'un respect involontaire pour cette indépendance, il lui dit un jour en plaisantant qu'elle lui imposait par son maintien de Minerve. Il y avait dans cette plaisanterie plus de sérieux qu'il ne se l'avouait à lui-même; pour rien au monde il n'eût osé exprimer devant Berthe un sentiment équivoque. Pourquoi cela ? Pourquoi, sans lui témoigner le moindre intérêt, la marquise lui imposait-elle au point qu'en sa présence il rougissait d'être un homme vulgaire ? Il brûlait de le savoir, il se mit à l'étudier scrupuleusement.

Elle ne dominait pas dans la société. Elle occupait deux petites pièces chez sa belle-sœur et n'avait d'autre domestique que sa femme de chambre; elle était en deuil; on ignorait si elle avait une immense fortune ou une maigre rente; elle parlait peu, exprimait son opinion sans réserve et ne blâmait ni ne louait d'après les autres; elle avait un talent divin qu'elle interdisait froidement et catégoriquement d'admirer, — comment eût-elle régné dans un salon ?

Serait-elle belle peut-être ? se demandait Achille. — Il eut beau la considérer avec attention, elle ne l'était pas; elle ne possédait même point cette mobilité de la physionomie qui rend maintes femmes séduisantes dans des moments de vivacité et d'animation. Elle n'avait point l'organisation fine, nerveuse, d'où naît ce genre de charme. Ses traits, fort accusés, grâce à son extrême maigreur, manquaient de la régularité qui, dans un visage de femme, réconcilie avec

nn caractère un peu dur. Les yeux, qu'involontairement on cherche d'abord, étaient doux et grands; mais presque toujours les paupières étaient lourdes, fatiguées, rougeâtres. La bouche, grande et sans grâce, ne décelait que des souffrances. Les beautés de second ordre : la chevelure, le teint, les dents — rien n'était distingué. Achille en vint avec une sorte d'effroi à cette conclusion : elle est laide ! Comment se peut-il même qu'elle paraisse intéressante ? Son œil s'arrêta sur le front de Berthe; marqué au coin d'un calme et d'une fermeté admirables, ce front donnait à tout le visage l'expression d'une haute intelligence. « Un clair de lune sur une ruine », se dit-il, puis il sourit de sa comparaison sentimentale.

Mais c'était précisément l'élevation d'esprit de la marquise qui lui imposait. Jamais elle n'avait fait ni pensé rien de commun. C'est la chose la plus rare qu'on puisse dire d'un mortel, et voilà pourquoi Achille l'ambitionnait par-dessus tout.

Cet examen le conduisit à reconnaître qu'il n'avait pas encore rencontré de femme semblable à celle-là. Seulement il ne la trouvait plus telle qu'il l'avait trouvée d'abord : originale, étrange, surprenante; non, elle était unique. Et la conscience de ce phénomène se manifestait dans l'âme d'Achille comme la découverte d'un cristal dans le rocher. Bientôt son rêve fut de consacrer sa vie à la marquise. Conquérir la considération et la confiance d'une Berthe, être pour elle autre chose et plus qu'un homme de salon, quel triomphe ! Et Achille se promit bien de le remporter.

Jusqu'ici, cependant, il ne pouvait pas se flatter de la moindre préférence. Elle causait plus avec lui

pouvoir sur le régime actuel de la presse et nous étions convaincus qu'il devait subir d'importantes modifications.

Quant au droit de réunion, nous nous en rapportons à la définition de l'Empereur: il faut le régler et le contenir.

La presse et le droit de réunion seront réglementés par des lois. Ici, c'est le droit du législateur qui va s'exercer.

JOURNAL DES DÉBATS.

M. Prévost-Paradol récapitule dans le Journal des Débats, les objections et les plaintes de ceux qui ont interprété le décret du 19 janvier dans le sens le moins favorable.

LA PATRIE.

On lit dans le Bulletin de la Patrie, sous la signature de l'un des secrétaires de la rédaction: « La vérité sur la crise ministérielle...

L'AVENIR NATIONAL.

Certainement l'extérieur, dit M. Delord dans l'Avenir national, est pour le pays un sujet particulier de préoccupations.

un assaut qui n'a jamais lieu. Bien! je suis charmée d'entendre ce langage. Quoique je sois en deuil et rien moins que jolie...

Mais penses-tu donc à plaire et à aimer? s'écria Mme d'Auvers avec un redoublement de surprise.

Non. Et voilà pourquoi je désire que nul n'y songe non plus à mon égard. Tu connais M. Ducrozet depuis longtemps; vous avez toujours été dans les mêmes termes qu'aujourd'hui.

Ce qui se passe au fond de son cœur ou de celui d'un homme quelconque, je l'ignore, et il me semble superflu de s'en inquiéter.

C'est parce que je n'ai pas envie de m'y tenir que je voudrais savoir la vérité, » répliqua Berthe.

« Ma sœur belle-sœur, se dit Mme d'Auvers, n'est donc pas au-dessus de la puérile vanité de voir, dans les relations intimes, un adorateur dans chaque homme. »

aussi son attention: il y a là un certain nombre de questions d'une gravité extrême que l'on aurait pu traiter dans la discussion de l'Adresse.

LA PRESSE ANGLAISE

La presse française dit le Times, gagnera en stabilité, en dignité, lorsqu'il ne pourra plus être mis fin à son existence en vertu du jugement d'une Cour de justice.

LE SUN.

Le Sun dit à son tour que, sous une foule de rapports, le décret est parfaitement approprié aux exigences de l'époque.

LE GLOBE.

Le Globe du 22 janvier semble croire qu'en core bien que les réformes décrétées en France semblent devoir être et soient annoncées comme devant être définitives.

LE MORNING POST.

Le Morning Post suppose enfin que les changements que l'Empereur vient d'effectuer dans la Constitution française par le décret du 19 courant, et dont il s'attache à donner l'explication directement à deux causes bien distinctes.

La deuxième cause, c'est l'attitude remarquable prise par un tiers parti dans les chambres françaises. Ce parti qui compte une cinquantaine de membres, amis sincères du gouvernement, s'est mis, dans la dernière session, en opposition directe.

PRESSE ESPAGNOLE.

LA ÉPOCA.

Les réformes politiques annoncées par le gouvernement de l'Empereur Napoléon, ont une haute et indéniable importance.

plus que la vie, loin d'être à son terme, était plus misérable et plus douloureuse que jamais, elle fut en proie à une tristesse plus profonde.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 19 janvier 1867.

Textes: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Expédition de Corée. — Le comte Goluchowski. — Les travaux du port du Havre. — M. Hébert, nouveau directeur de l'Ecole française à Rome.

même qu'elles ne se réaliseraient pas immédiatement, préludent au rétablissement du véritable régime constitutionnel dans l'Empire. Selon nous, ce régime est impossible sans la responsabilité directe des ministres appelés à défendre leurs actes devant les assemblées délibérantes.

Pour extrait: A Layton.

Nouvelles du jour.

Pour venir en aide aux familles nécessiteuses de Paris qui souffrent des rigueurs de la température et du prix élevé du pain, l'Empereur a daigné envoyer à M. le Préfet de police une somme de 50,000 fr.

Cette distribution a eu lieu en effet, ces jours derniers, à la préfecture de police, et les familles ainsi secourues ont témoigné, de la manière la plus touchante, leur vive et profonde gratitude.

Les ministres se sont réunis, aujourd'hui, en Conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Le discours du trône aura, dit-on, ce double caractère: pacifique à l'extérieur; libéral à l'intérieur.

Si, comme on le présume, il est fait des interpellations sur la politique intérieure, M. le marquis de Lavalette y répondra.

On dément, dans les sphères officielles, le bruit d'un projet d'emprunt affecté aux travaux publics.

Le Conseil d'Etat recevra, dès lundi prochain les projets de loi relatifs au futur régime de la presse et au droit de réunion.

Il est question du maréchal Randon pour les hautes fonctions de grand chancelier de la Légion d'Honneur.

La Patrie dément la nouvelle répandue ce matin à la Bourse, de troubles qui auraient éclaté à Madrid.

Il ne se confirme pas que le duc et la duchesse de Montpensier aient été « invités » à quitter la capitale de l'Espagne.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis confirment la persistance de la lutte entre le Congrès et le président Johnson. La tournure passionnée que prend le conflit, ne permet pas de compter sur une transaction amiable.

Une dépêche de Berlin annonce, pour le 24 février, la convocation du Parlement de l'Allemagne du Nord.

M. le général de division Durrieu, sous-gouverneur de l'Algérie, s'est embarqué hier, à Marseille, pour se rendre à son poste.

On dit que le projet de loi sur la contrainte par corps sera mis en délibération dès l'ouverture de la session au Corps Législatif.

On écrit de Vannes que la princesse Baciocchi, cousine de l'Empereur, est à toute extrémité.

Hier, a eu lieu au bois de Boulogne, la fête de nuit, ajournée à diverses reprises, organisée par le club des Patineurs.

de gentlemen et de ladies glissaient sur la surface douteuse du lac, que nous nous sentions soulagés d'une lourde anxiété en répétant la formule d'usage: « On n'a eu aucun accident à déplorer. »

La souscription ouverte à Paris pour envoyer les instituteurs à l'Exposition universelle a atteint la somme de 12,500 fr. C'est peu. Heureusement que si Paris néglige la province, la province sait aviser à ce qui lui est sympathique.

Pour extrait: A. LAYTON.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 368e livraison. Texte: Voyage à l'Albert n'Yanza ou lac Albert, par sir Samuel White Baker. — 1861-1864. — Traduction inédite. — Dessins inédits.

Causerie Parisienne.

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Dieu merci! l'hiver sibérien dont nous « jouissons » depuis une quinzaine de jours, fait place à une température plus clémente.

Bah! on en sera quitte pour changer de distractions coûteuses et originales. Non point, si vous voulez, le bal, qui ne convient plus guère qu'aux hommes de trente ans et aux fillettes de quinze; mais le tripot et l'écurie, ces deux passions de la jeunesse contemporaine.

Le choix étant donné, veuillez croire que ce n'est pas la dame de cœur, charmante et frissonnante dans son traîneau doré, mais la dame de trèfle, sombre et fatiguée, qui serait la préférée.

Pour le travailleur, la saison rigoureuse n'est que trop bien nommée. Il faut plus de vêtements, et du feu dans l'âtre, et de la lumière pour la besogne du soir.

Un ami de petites gens y a songé. L'Empereur a fait remettre aux mairies des arrondissements ouvriers cinquante mille francs pour le règlement des loyers d'hiver.

Pendant ce temps, la « sœur de charité, » qui se nomme l'Impératrice Eugénie, prenait les dispositions nécessaires pour ouvrir dans les faubourgs, ainsi que tous les ans, les fourneaux économiques.

Il va sans dire que le restaurant populaire ne joint pas les deux bouts. C'est égal, il ira sans encombre jusqu'au printemps, et le déficit sera couvert par une bourse qui a suffi à des charges plus fortes.

Aujourd'hui ont eu lieu, au milieu d'un grand concours de notabilités du monde de la politique, des lettres et des arts, les obsèques de M. Victor Cousin.

La mort de M. Cousin laisse un troisième fauteuil vacant à l'Académie française; c'est le 29e; Victor Cousin l'occupait depuis quarante ans.

On dit que la triple élection devant pourvoir à la succession de MM. Dupin, Cousin et Barante s'accomplira au mois d'avril prochain.

On s'arrêteront les inventeurs? C'est difficile à imaginer, vu le nombre et la bizarrerie de leurs découvertes.

Vous vous croyez, mesdames, très excentriques parce que vous portez des bottes à la Souwarow, des chapeaux de castor, et que vous faites imprimer toutes vives dans les journaux et dans les revues.

Ces jours derniers, à Philadelphie, on est allé plus loin. Dans un meeting populaire, plusieurs orateurs,

soupponnés il est vrai d'affiliation blomeriste, ont proposé l'admission des femmes aux scrutins de législation. Il s'en est peu fallu que la motion ne fût admise par l'assemblée. Une fois la brèche ouverte, on aurait vu bientôt siéger au congrès, des députées, des sénatrices. Admettons, si vous voulez, que le laconisme y eût perdu; le bon sens, la générosité y auraient gagné peut-être.

Il paraît, méchanceté à part, qu'il y a des normands dans le pays de Vaud. Ces jours derniers, un paysan se présente chez le syndic pour faire inscrire un enfant nouveau-né sur le registre des naissances. «Est-ce un garçon ou une fille?» demande par dessus ses besicles, le magistrat municipal. — Ma foi! répond le Vaudois, ce sera bien comme vous voudrez; pour tant qu'à moi, je n'y tiens guère. RALPH.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include dates for St. Pierre, St. Ignace, LA PURIFICATION, and various fairs like Cahors, Rouquayroux, Martel.

M. A. Duruy, secrétaire particulier de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique, nommé Secrétaire général de la Préfecture du Lot, a été installé dans ses fonctions le 20 de ce mois.

M. Le Préfet du Lot, vient de prendre l'ARRÊTE suivant :

Article 1er. — M. DURUY, secrétaire général de la préfecture, est délégué, pour procéder, dans l'arrondissement de Cahors, à la vérification des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1866.

Article 2. — Le présent arrêté sera adressé à M. le Secrétaire général, qui demeure chargé de son exécution. Il sera, en même temps, porté à la connaissance de MM. les Maires, par la voie du Recueil des actes administratifs.

Par arrêtés en date du 25 janvier 1867, M. le Préfet du Lot, a nommé maire de Marcihac M. Tressens (Jean-Louis-Clément). Adjoint de la même commune, M. Pradines (Yon).

Par arrêté préfectoral, en date du 23 janvier 1867, M. Allias (Guillaume), de Cahors, a été nommé agent secondaire des Ponts et Chaussées de 2e classe, attaché au service de la Navigation du Lot.

Par arrêtés préfectoraux, en date du 23 janvier 1867, ont été nommés cantonniers de 3e classe, les sieurs :

Serres (Jean), de Gramat, route dép., n° 4. Vidal (Louis), de Thémies, id. Blaclaird (François), de Bretenoux, r. imp., n° 140. Et par arrêté du 26 du même mois, le sieur Marmier (Mathurin), de St-Médard-de-Prèsque, a été nommé cantonnier de 3e classe, route départementale n° 5.

Par décision du 2 janvier courant, M. le Préfet du Lot a nommé :

M. Mazarguil (Léon), instituteur communal de Sonac; M. Souzat (Jean-Ernest), instituteur définitif à Floriac; Bonhomme (Jean), instituteur définitif à Alviçnac; Cournou (Jean), instituteur communal à Escamps; Espagnat (François), instituteur auxiliaire à Saint-Germain.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

La première Conférence de 1867 a eu lieu, hier 25 janvier, à l'Hôtel-de-Ville de Cahors. L'assistance était considérable, cependant il n'y avait pas toute affluence que nous avons eu à constater toute l'année dernière. La rigueur du temps y est peut-être pour quelque chose, et la publicité faite à la dernière heure n'a sans doute pas suffi, nous le regrettons. Les absents se sont privés d'une savante étude historique faite par M. l'inspecteur d'Académie, sur un important personnage du XIIIe siècle, Pierre des Vignes. Nous tâcherons d'obtenir de M. Durand, qu'il veuille bien nous permettre la publication de cette étude consciencieuse que nos lecteurs liront avec intérêt.

Espérons qu'à la prochaine Conférence nous retrouverons l'empressement de l'an dernier. La soirée littéraire de vendredi, aura un double attrait : celui du sujet fort intéressant par lui-

même, et aussi celui du Conférencier, naguère brillant élève de l'école Normale qui va, pour la première fois, porter la parole en public.

LOUIS LAYTOUT.

Vendredi 1er février 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

LA VIE ET LA MORT D'UN SAGE

PAR M. DUTASTA,

Professeur de philosophie, au Lycée Impérial L'entrée de la salle est libre. Il y aura des places réservées pour les Dames.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la nouvelle répandue de la mort de M<sup>me</sup> la comtesse de Mosbourg, est complètement erronée. Nous tenons de source certaine, que M<sup>me</sup> la comtesse jouit d'une santé excellente.

CHEMIN DE FER.

Beaucoup de nos lecteurs nous prient de leur faire connaître les décisions prises par la Commission d'enquête en sa séance du 17 janvier. Nous ne pouvons encore les satisfaire pleinement. Nous nous bornons à dire que la Commission a pris le parti le plus sage dans ses décisions, en cherchant à contenter les populations et à satisfaire à tous les intérêts légitimes, en attendant qu'il nous soit possible de prendre connaissance du procès-verbal d'enquête et d'en donner le compte-rendu.

POIDS ET MESURES.

Un arrêté préfectoral fixe de la manière suivante le jour de la vérification périodique de 1867.

Arrondissement de Cahors.

Table listing dates for weight and measure verification in Cahors, including locations like Castelnaud, Lascabanes, St-Cyprien, etc.

Arrondissement de Figeac.

Table listing dates for weight and measure verification in Figeac, including locations like Senaillac, Souceyrac, Calviac, etc.

Arrondissement de Gourdon.

Table listing dates for weight and measure verification in Gourdon, including locations like Thédirac, Laverantère, Bastit, etc.

On nous écrit de Gramat, 22 janvier : Hier, jour de foire à Gramat, le nommé Guéry (Auguste), de St-Céré, garçon cloutier travaillant chez le nommé Soulié, domicilié dans cette ville, a trouvé un porte-monnaie renfermant la somme de deux-cent-vingt huit francs. Aussitôt en possession de cet objet, il en fit la déclaration à plusieurs personnes en ajoutant qu'il le tenait à la disposition de celui qui l'avait perdu.

Dans la même journée, un homme de la commune de Miers se présenta, et ayant donné des renseignements dignes de foi, il reçut du garçon cloutier le porte-monnaie qu'il avait perdu.

Cet acte de probité est d'autant plus digne d'éloges que son auteur Guéry, n'a pour suffire à ses besoins que le fruit de son travail.

On nous écrit de St-Céré :

Malgré la pluie, la foire du 22 janvier a été bonne. 38 paires de bœufs gras avaient été amenés, 21 paires se sont vendus, au prix de 32 à 34 fr. les 50 kilogrammes. — Sur 400 paires de bœufs de travail, 190 ont été vendus au prix, de 300, 400, 450 et jusqu'à 600 fr. la paire. — 80 tauraux ont été vendus, de 100 à 250 fr. la tête. — Les veaux de lait valaient 65 c. le kilogramme. — Sur 500 porcs gras amenés, la moitié ont été vendus au prix, de 45 à 50 fr. les 50 kil.

Les moutons gras sont très recherchés et se vendent, de 45 à 50 c. le kil.

La hausse sur les céréales se maintient. Le froment a fait 26 f. 50. — Le seigle 14 f. 45 c. — Les fèves 16 f. 87. — Les haricots 17 f. 43. — Les pommes de terre 4 f. 12. Les châtaignes 4 f. 37. — L'avoine 9 f. 25. — Le maïs 11 f. 58. — Le sarrasin 13 fr. 50, le tout à l'hectolitre.

On nous écrit de Martel :

Le 22 janvier, le cadavre d'un individu fut retiré de la Dordogne, sur le territoire de la commune de Creysse. MM. le commissaire de police et le docteur Labrousse se rendirent sur les lieux et constatèrent que le cadavre était celui du nommé Boulé, Elie, âgé de 55 ans, fournisseur à Monvalent, qui avait disparu de son domicile depuis le 20. Des informations prises, il résulte que cet homme, miné par des chagrins de famille, se serait donné volontairement la mort.

A l'occasion de sa première visite pastorale, Monseigneur l'Evêque de Cahors, fait connaître, par une circulaire au clergé de son diocèse, l'itinéraire suivant pour la confirmation :

MARS.

Table listing confirmation dates for March, including locations like Peyrilles, Saint-Germain, Frayssinet, etc.

AVRIL.

Table listing confirmation dates for April, including locations like Labastide-Murat, Caniac, etc.

MAI.

Table listing confirmation dates for May, including locations like Carluçet, Gramat, Rocamadour, etc.

Cette tournée se trouve un peu abrégée cette année, à cause du prochain voyage de Monseigneur à Rome, où le Souverain Pontife a convoqué tous les évêques du monde catholique pour la fête de St.-Pierre.

Conseil Général

Séance du 1er septembre 1866.

(Suite).

BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 1867

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS-CHAPITRE III.

Loyer des hôtels de préfecture et de sous-préfecture, et du local affecté au service départemental de l'instruction publique.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ART. UNIQUE Loyer of hotels (300) and Total du sous-chapitre 3 (300).

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobilier des hôtels de préfecture et de sous-préfecture, et du local affecté au service départemental de l'instruction publique.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ART. 1er Réparations (1,500), ART. 2 Entret. mobilier (900), ART. 3 Entretien mobilier (40), and Total du sous-chapitre 4 (2,440).

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la Gendarmerie.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ART. 1er Eclairage (500), ART. 2 Loyer (25,000), ART. 3 Réparations (200), ART. 4 Indemnité (700), and Total du sous-chapitre 5 (26,400).

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises, Tribunaux et Chambres d'agriculture.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ART. 1er Frais d'entretien (700), ART. 2 Achat mobilier (605), ART. 3 Menues dépenses (5,810), ART. 4 Menues dépenses (2,900), ART. 5 Dépenses bureaux (300), ART. 6 Dépenses chambres (150), and Total du sous-chapitre 6 (10,465).

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ART. 1 Route n° 1 (16,400), ART. 2 Route n° 3 (10,500), ART. 3 Route n° 4 (2,540), ART. 4 Route n° 5 (15,600), ART. 5 Route n° 6 (4,900), ART. 6 Route n° 7 (8,000), ART. 7 Route n° 8 (10,900), ART. 8 Route n° 9 (4,880), ART. 9 Route n° 10 (4,200), ART. 10 Route n° 11 (8,600), ART. 11 Route n° 12 (4,620), ART. 12 Route n° 13 (19,130), ART. 13 Route n° 14 (5,230), ART. 14 Route n° 15 (2,400), ART. 15 Route n° 17 (4,300), ART. 16 Route n° 18 (3,800), ART. 17 Route n° 19 (4,200), ART. 18 Route n° 21 (2,900), ART. 19 Route n° 22 (1,000), ART. 20 Traitements (6,968 25), ART. 22 Réserve (2,853), ART. 22 Indemnités (2,547), and Total du sous-chapitre 7 (146,468 25).

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ARTICLE UNIQUE Dépenses service extérieur (20,400) and Total du sous-chapitre 8 (20,400).

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include ART. 1er Portion dépense nourriture (54,940) and Frais transport (710), and Total (55,650).

Déductions.

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include 1° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir (3,650), 2° Ce que le Conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs (7,000), 3° Le produit du concours des communes (5,000), and Reste à la charge de la 1 section (40,000), and Total du sous-chapitre 9 (40,000).

(La suite au prochain numéro)

**INONDATIONS — SOUSCRIPTIONS.**  
19<sup>e</sup> Liste.

Commune de Saint-Michel-Loubéjou.

Durand, maire 2 f. Granval, 1 f. 30 c. Mazet, 1 f. 30 c. Mourlhon, 1 f. Mourlhon, Pierre, 1 f. Bergues, 1 f. Faure, 50 c. Lévide, 50 c. Pages, 2 f. Bagou, 5 f. Gailard, 3 f. 30 c. Ginste, 2 f. Pages, 2 f. Granval, 1 f. Souilhac, 1 f. Poudjé, 1 f. Lassalle, 1 f. Gineste, 1 f. Lescuré, 1 f. Certain, 1 f. Bonnal, 60 c. Bonnal, Pierre, 50 c. Un anonyme, 50 c. Poudjé, 50 c. Laborie, 50 c. Cadiergues, 50 c. Cadiergues, Pierre, 50 c. Gineste, 30 c. Jaubert, 20 c. Lacassagne, 50 c. Lavade, 50 c. Calmon, 50 c. Laborie, 50 c. Flaucault, 50 c. Gineste, 50 c. Touron, 40 c. Lamothe, 50 c. Gineste, 50 c. Delprat, 50 c. Salvat, 50 c. Jaubert, 25 c. Lascot, 50 c. Falchimgne, 50 c. Carbonnel, 50 c. Peyret, 35 c. Coustou, 25 c. Granval, 30 c. Noir, 50 c. Mezescazes, 25 c. Rouan, 25 c. Cros, 20 c. Ségala, 10 c. Lacassagne, 50 c. Jaubert, 50 c. Souilhac, 50 c. Bennet, 25 c. Teyre, 25 c. Pédamon, 50 c. Gouffard, 40 c. Gout, 26 c. Marcillac, 25 c. Marty, 50 c. Gineste, 50 c. Fauré, 50 c. Lévide, 45 c. Estendie, 10 c. Lafoulat, 50 c. Granval, 45 c. Lassalle, 10 c. Valade, 5 c. Lavours, 10 c. Daynac, 15 c. Un anonyme, 5 c. Vernejouls, 10 c. Total. 52 f. 65 c.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**

**Naissances.**

23 Janvier Ségol (Eugène), rue du Four.  
23 — Maury (Emile), rue de la Liberté.

**Mariages.**

25 Janvier Coste (Pierre), et Coste (Françoise).  
**Décès.**

23 Janvier Mayran (Jean), 59 ans, rue Casserie.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

M. Belmontet, député au Corps législatif, vient d'adresser la lettre suivante au *Messager de Toulouse* :

« La mort de M. Ingres, cette illustration méridionale, a remué les fibres de tout notre Midi. Une sorte d'épithaphe, improvisée sur la lettre de faire part de la veuve du grand peintre, m'a paru pouvoir vous plaire, peut-être même à vos lecteurs. Je vous l'envoie fraîchement sortie de mon cœur montalbanais, cœur très fier du bruit que fait le nom du mort vivant; car je suis né à Montauban : »

**INGRES.**

Ingres, que Montauban, riche de sa naissance, Inscrit au livre d'or de la reconnaissance, En Raphaël français illustra son pinceau; L'Empereur la sacré de son auguste sceau. Son âme octogénaire, au Sénat rajeunie, A d'un suprême honneur, vu ceindre son génie; Et le temps des grands noms ce grand ordonnateur, Garde en son Panthéon le peintre-Sénateur. Le souvenir se lève alors que l'homme tombe; La gloire fait toujours un trône de la tombe. « L. BELMONTET, de Montauban. »

**Bulletin Commercial.**

**MOUVEMENT DES MARCHÉS.**

**Blés.**

Le débat continue, vif et général, entre la hausse et la baisse sur les marchés aux grains et aux farines.

On écrit de Paris, 22 janvier :

**Farines.** — Une nuance de fermeté s'était manifestée ce matin, lundi, à la reprise des affaires et l'on avait pu vendre mars et avril en farines de commerce

à 82.50 et même 82.75 (le sac de 157 kil.), puis les vendeurs se sont montrés plus nombreux et la journée se termine avec lourdeur aux prix de 80 à 80.25.

**Blés.** — Les marchés de samedi ont été mal approvisionnés en général; le mauvais état des routes y a contribué pour beaucoup: les blés ont éprouvé un peu de hausse et les avoines accusent un peu plus de fermeté.

Les facteurs aux grains ont déclaré la vente de 100 hect. blé du Maine, du poids de 73 kil. à 27 fr. 37 l'hectolitre.

2,000 hect. avoine d'Allemagne du poids de 45 kil. à 10 fr. 30 c. l'hect.

Les avis des marchés aux blés se résument comme il suit :

**Hausse** (15 marchés). — Anneau 2 fr.; Pithiviers 1.62; Pont-Saint-Mazence 1 fr.; Condé-sur-Noireau 1.34; Metz 40 c.; Montreau 25 à 50 c.; Péronne 25 c.; Quimper, Montargis 1 fr.; Dourdan 50 c.; Saint-Pourçain 1 fr.; Nérac 09 c.; Chartres 50 c.; Courville 50 c.; Cloyes 1.20.

**Fermeté** (9 marchés). — Toulouse, Noyon, Saint-Quentin, Gannat, Montdidier, Nemours, Saumur, Saint-Malo, Marmande.

**Sans variation** (15 marchés). — Abbeville, Rennes, Arras, Briennon, Bellême, Douai, Dijon, Dieppe, Troyes, Soissons, Beauvais, Reims, Lyon, Brezollès, Etampes.

**Baisse**. — (6 marchés). — Valenciennes 25 à 50 centimes; Provins 12 c.; Sezanne 1 fr.; Moulins 1 fr. Mortagne 1 fr.; Evreux 28 c.

On signale de Marseille, à la date du 18 janvier, les arrivages ci-après :

De Berdiaurka 22,246 hect. blé;  
De Burgos 2,340 hect. blé;  
D'Hraïla 497 hect. blé;  
De Martanopoli 9,917 hect. blé;  
D'Odessa 9,942 hect. blé;  
De Sula 2,826 hect.

Les avis d'Angleterre signalent de la fermeté pour les grains et farines; mais la hausse paraît, pour le moment, arrêtée.

**Vins.**

Etat des arrivages des vins à la gare de Paris et à la gare de la Villette, du 7 au 13 janvier :

En Fûts..... 684 hec. 45 litres.  
En Bouteilles..... 16,304 bouteilles.

**COURS DES VINS.**

**PUY-L'ÉVÊQUE** (Lot), 20 janvier. Les vins de couleur sont généralement destinés au commerce, et se dirigent sur Bordeaux. Les vins rosés ou vins de table, vendus soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par des marchands en gros, ont leur destination sur tous les points de la France, surtout dans le nord. Vins noirs, de 200 à 220 fr. le tonneau (880 litres), logés.

Vins de table, de 50 à 60 fr. la barrique (220 litres), logés.

**SAINT-VITE-SUR-LOT** (Lot-et-Garonne), 20 janvier. Il se fait dans ce moment beaucoup d'affaires en vins noirs et autres dans tous nos parages. Nos gares sont encombrées de marchandises. Nous avons des vins noirs très bons pour l'année qui font deux et trois couleurs; beaux vins de table, une couleur. Ces vins se payent aujourd'hui au vignoble ainsi qu'il suit :

Vins noirs de Cahors, Téryac et Perriquaire, le tonneau (900 litres) logé à neuf, 250 à 300 fr., et les vins de table 35 à 40 fr. la barrique (228 litres), non logé.

**ST LAURENT-DE-CASTELNAUD** (Dordogne), 19 janvier. Nous sommes toujours au calme; néanmoins les prix se maintiennent. Nous cotons les 1866 : Forte couleur 250 fr.; moyenne couleur 230 fr.; petite couleur, 210 fr. le tonneau logé, rendu en

gare de Belvès (Dordogne).

**BORDEAUX** (Gironde), 20 janvier. Il est difficile aujourd'hui de parler des vins de tous les crus et de toutes les années, car les opérations sont en général éteintes sur notre place comme sur toutes les autres.

Néanmoins, les viticulteurs maintiennent encore leurs hautes et demandes; les ordres manquent, ils restent oubliés.

Les 1866 ont cependant été recherchés pour quelques petites quantités. Des Saint-Macaire, on le prix de 225 fr.; des la Tresne à 270 fr.; des Bourg à 290 fr., pour le tonneau.

Les Narbonne mêmes n'ont que de petites ventes pour la consommation aux environs des prix de 190 à 200 fr., les 905 litres.

(Moniteur Viticole).

— C'est en visitant l'Usine de Noisiel, spécialement consacrée à la fabrication du CHOCOLAT-MENIER, qu'on peut se rendre compte des soins inusités à la préparation de cet aliment :

**Cacaos de 1<sup>er</sup> Choix** achetés directement dans les pays de production par des agents spéciaux, ou provenant en partie des plantations du VALLE MENIER, au Nicaragua.

Machines hydrauliques et à vapeur, d'une force de 200 chevaux, outillage considérable de machines broyeures de différentes formes, tout en granit, faites exprès dans les dépendances de l'Usine.

Ateliers où les cacaos sont choisis et triés avec le plus grand soin.

Vastes emplacements où le chocolat est refroidi sur des tables de marbre.

Chemin de fer mettant tous les ateliers des divers bâtiments en communication.

Personnel de plus de 300 ouvriers, hommes et femmes, employés au triage des cacaos et à leur torréfaction, au broyage et au pesage du chocolat, au pliage des tablettes et à la mise en caisse, chaque jour, de 8 à 10,000 kilogrammes.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le CHOCOLAT-MENIER soit préparé dans des conditions exceptionnelles qui permettent d'offrir au consommateur, à un prix modéré, un produit excellent que personne ne peut faire meilleur.

**GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.**

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6<sup>e</sup> édit., par le docteur **Jules Boyer**. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

— L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ d'Espinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieux propriétés, pour combattre les RHUMES, enrouements, ca-

tarres, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE de GEORGÉ, d'Espinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la **Pulvérisine Appert**, bien supérieure aux œufs qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants; la Pulvérisine d'Appert agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Brehm, etc., etc. — Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée aux mêmes prix.

**DEJEUNER HYGIÉNIQUE**

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le RACHAOUT de DELANGRENIER, rue Riche lieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les pharmacies.

**Bourse Quercinoise**

Nous croyons devoir, dans l'intérêt des familles, publier les résultats des opérations de la Bourse Quercinoise, association mutuelle contre les chances du tirage au sort, fondée à Gourdon, par MM. Gouzon et Rossignol.

Classe de 1864. — Dividende distribué : 225 p. % soit :

Pour une mise de 300 fr.	776,20
— — — de 500	1127,00
— — — de 1,000	2253,00

Classe de 1865. — Dividende distribué : 284 fr. 57 c. p. % soit :

Pour une mise de 300 fr.	844,71
— — — de 500	1407,85
— — — de 1,000	2815,70

Pour toutes les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

30<sup>e</sup> ANNÉE CRÉDIT MILITAIRE 30<sup>e</sup> ANNÉE

# CLASSE 1866

Société Civile d'Assurances pour l'exonération du service militaire pour toute la France, établie conformément à la loi du 26 avril 1855; depuis la naissance jusqu'au jour du tirage.

Traitant à forfait, garantissant le prix de l'exonération.

Assurances mutuelles, versements facultatifs de 500 fr. à 1,400 fr.

M. MORTIER Jeune, directeur à Valréas (Vaucluse) et M. CRANSAC, directeur de la sucursale à Rodez (Aveyron).

La Compagnie compte par plusieurs mille les assurés de bas âge. un grand nombre pour la classe de 1866, ils versent chez les notaires; statuts offrant toute sécurité, grands avantages.

La Compagnie, parmi les noms des souscripteurs, cite les principaux seulement :

MM de Grousson, conseiller à la Cour Impériale à Pau.  
Fabre, avocat, ancien Maire à Saint-Affrique (Aveyron).  
Reynes, membre du Conseil d'arrondissement, à Réquista (Aveyron).  
Granier, notaire et Maire à Laguëpie (Tarn-et-Garonne).  
Pages, notaire à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).  
Dèges, notaire et Maire, canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), pour ses quatre fils.  
Manoel, notaire à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne).  
Portal, receveur des domaines à Montmirail (Tarn).  
Loubers, chef d'exploitation à Montpellier.  
Grailhe, juge de paix à Solles Carau (Aveyron).  
Guers, greffier à Rodez (Aveyron).  
Ducros, Conseiller de Préfecture à Guéret (Creuse).  
Blanc, négociant à Marseille.  
Brugel, négociant à Figeac (Lot).  
Pouget, propriétaire au Soulié, commune de Compalibat, canton de Montbazen (Aveyron) pour ses sept fils.

S'adresser pour avoir les renseignements et traiter, à M. AUSSET, restaurateur, à Cahors, rue Fondue, derrière la maison Cournou, représentant de la Compagnie du Crédit Militaire.

PHARMACIE LACOMBE

## DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

### A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

**Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise**

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CONFECTION DE PARIS

## HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

# MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

## CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

## L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

MAUX DE GORGE  
Inflammations de la Bouche

## PASTILLES DE DETHAN

AU SEL DE BERTHOLLET  
(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.

DÉPÔTS :  
A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.  
A Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

## A LOUER

1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT  
AU 2<sup>o</sup> ÉTAGE

2<sup>o</sup> UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

## PATE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

*Berthé*  
Pharmacie, Lauréat des Hôpitaux.

151, rue Saint-Honoré, 151,  
A LA PHARMACIE DU LOUVRE  
et dans toutes les pharmacies.

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.

## LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

**MAL DE DENTS**

Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAMAUSSOIS

1 fr. 50 le flacon

A Cahors, Pharmacie centrale, VOUL.